René Galinier reste en prison

05/10/2010 à 15h34

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Montpellier vient de rejeter l'appel déposé par René Galinier, 74 ans, contre le rejet récent de sa demande de mise en liberté par un magistrat biterrois .

Le retraité, mis en examen pour "tentatives d'homicides volontaires" avait gravement blessé par arme à feu, le 5 août dernier deux jeunes cambrioleuses dans sa maison de Nissan-lez-Enserunes (Hérault).

Le Midi Libre

« Une mise en liberté pourrait aussi susciter l'incompréhension dans l'ethnie d'origine des victimes et faire craindre des représailles à l'égard du mis en examen. »

La cour d'appel a également invoqué cet argument proprement stupéfiant : *« Une mise en liberté pourrait aussi susciter l'incompréhension dans l'ethnie d'origine des victimes et faire craindre des représailles à l'égard du mis en examen. »*

Novopress